

**Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
26 février 2025**

Le mercredi 26 février 2025 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 12 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Chantal SIMON, Madame Adeline FERNANDEZ, Madame Céline SPILBAUER, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Madame Chantal CLAR, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Mathieu SAMSON

Absents excusés :

Monsieur Benoît LE ROL (procuration donnée à Madame Claire MASSON bordereaux 12 à 17).

Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS).

Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).

Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT).

Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE).

Madame Adeline AGENEAU (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN).

Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).

Madame Juliette EME (procuration donnée à Madame Marie LE CROM).

Monsieur Bertrand VERGNE (procuration donnée à Monsieur Jean-Yves MAHEO).

Monsieur Marc MAHE (procuration donnée à Monsieur Jean-Charles KERLAU).

Absentes sans procuration :

Madame Aurore HAREL

Madame SPILBAUER (bordereau 12)

Secrétaires de séance : Madame Céline SPILBAUER, Monsieur Jean-Charles KERLAU

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

## **2- DGS - DÉMISSION DE MADAME SOLENE LE DOUJET - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - INSTALLATION DE MME CHANTAL CLAR - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES "SOLIDARITÉS" ET "ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'installation de Mme Chantal CLAR en qualité de conseillère municipale;

- **MODIFIE** le tableau tel que annexé ;

- **DÉCIDE** que Mme Chantal CLAR siègera au sein des commissions permanentes:

- Solidarités
- Éducation, enfance, jeunesse

## **3- DU - BILAN FONCIER DE L'ANNÉE 2024**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Délibération d'acquisition de l'emplacement réservé n°7

Annexe 2 – Attestation notariée de l'acquisition de l'emplacement réservé n°7

Annexe 3 – Délibération de cession du presbytère

Annexe 4 – Attestation notariée de la cession du presbytère

Annexe 5 – Délibération de cession d'un mur mitoyen à M Le Moullec et Mme Thétiot

Annexe 6 – Attestation notariée de la cession d'un mur mitoyen à M Le Moullec et Mme Thétiot

#### **4- DU - ACQUISITION ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES AD 608 ET AD 609 SITUÉES RUE DU BOCÉNO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Auray des parcelles suivantes :

| Commune Auray |                                         |               |                                                                                          |
|---------------|-----------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parcelles     | Contenance cadastrale en m <sup>2</sup> | Zonage du PLU | Prix de cession par l'EPFB à la ville (le prix de cession correspond au prix de revient) |
| AD 608        | 2 113 m <sup>2</sup>                    | Na            | 4120,47€ TTC                                                                             |
| AD 609        | 4 m <sup>2</sup>                        | Ubb           | 1025,26€ TTC                                                                             |
|               | <b>2 117 m<sup>2</sup></b>              |               | <b>5145,74€ TTC</b>                                                                      |

- **APPROUVE** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de 5 145,74€ TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

- **APPROUVE** la cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de **5 145,74€ TTC**.

- **ACCEPTE** de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Établissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens.

- **DÉSIGNE** Maître Virginie Deshayes de l'étude DYADEIS NOTAIRES, à Rennes, pour rédiger l'acte notarié ;

- **APPROUVE** la prise en charge par la commune des frais de notaire afférents au dossier ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Extrait cadastral et schéma de synthèse

Annexe 2 – Vue aérienne

Annexe 3 – Convention opérationnelle d'actions foncières en date du 05/06/2018

Annexe 4 – Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'action foncière en date du 23/07/2024

Annexe 5 – Courrier du Président d'AQTA autorisant la vente par l'EPFB à la ville des parcelles AD 608 et AD 609

Annexe 6 – Avis des Domaines en date du 19/12/2024

Annexe 7 – Tableau de calcul du prix de revient

**5- DU - ACQUISITION PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) D'AURAY DE LA PARCELLE AD 607 SITUÉE RUE DU BOCÉNO**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DEMANDE** que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Auray, 4 rue du Docteur Laënnec, du bien cadastré section AD n°607 d'une contenance globale de 2 118 m<sup>2</sup>.

- **APPROUVE** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de 542 877,16€ TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités.

- **APPROUVE** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de **276 346,62€ TTC**, au Centre Communal d'Action Sociale domicilié à Auray au 4 rue du Docteur Laënnec.

- **AUTORISE** le versement par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne d'une subvention complément de prix d'un montant de **266 530,54€ TTC**, destinée à compenser la différence entre le prix de cession à l'acquéreur et le prix de revient, pour soutenir l'acquéreur dans la réalisation de son projet,

- **ACCEPTE** l'inscription éventuelle par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, dans l'acte de vente à intervenir, d'un pacte de préférence au profit de la commune d'Auray,

- **APPROUVE** la prise en charge par le CCAS des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** Maître Virginie Deshayes de l'étude DYADEIS NOTAIRES, à Rennes, pour rédiger l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Liste des annexes :

Annexe 1 – Extrait cadastral et schéma de synthèse

Annexe 2 – Vue aérienne

Annexe 3 – Convention opérationnelle d'actions foncières en date du 13/03/2018

Annexe 4 – Avenant n°1 à la convention opérationnelle d'action foncière en date du 23/07/2024

Annexe 5 – Courrier du Président d'AQTA autorisant la vente par l'EPFB au CCAS d'Auray de la parcelle AD 607

Annexe 6 – Avis des Domaines en date du 23/12/2024

Annexe 7 - Tableau de calcul du prix de revient

Annexe 8 – Programme détaillé du projet

**6- DU - DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET CESSIION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE COMMUNALE, CADASTRÉE AC 27, SITUÉE AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désaffectation, le déclassement et la cession à titre onéreux par la commune de la parcelle AC 27 située avenue du Général De Gaulle, d'une surface de 27m<sup>2</sup> au promoteur Les Nouveaux Constructeurs pour un montant de **20€/m<sup>2</sup>** soit un total d'environ **440€** sous la réserve de l'accord d'ENEDIS au transfert du transformateur électrique situé sur la parcelle ;

- **APPROUVE** la prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètre et des frais de notaire afférents au dossier ;

- **DÉSIGNE** L'étude Alban Sœur et Pierre Masson, 13 Place du Loch, à Auray, qui rédigera l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Extrait cadastral

- Annexe 2 : Vue aérienne

- Annexe 3 : Vue depuis l'avenue De Gaulle

- Annexe 4 : OAP leader price

- Annexe 5 : Avis des Domaines

**7- DU - CESSIION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AE 498 SITUÉE 64 RUE DE L'AMIRAL COUDÉ**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la cession par la commune d'une partie de la parcelle AE 498, d'une surface d'environ 159,65 m<sup>2</sup> pour un montant de **152€/m<sup>2</sup>**, soit un total d'environ **24 266,80€** à Monsieur Jean-François Bros et Madame Elisabeth Bros ;

- **APPROUVE** la prise en charge par la ville des frais de géomètre ;

- **APPROUVE** la prise en charge par l'acquéreur des frais de notaire ainsi que les frais d'installation d'une clôture délimitant la propriété de la commune. La pose de la clôture se fera à l'initiative de l'acquéreur sous réserve **du dépôt auprès de la Direction de l'Urbanisme de la commune d'une déclaration préalable**. La clôture installée devra respecter les dispositions règlementaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU)(point 2.2.3 p. 45/46 du règlement du PLU) à savoir être constituée d'un grillage d'une hauteur maximale de deux mètres. La clôture devra être réalisée dans **un délai de 6 mois** à compter de la signature de l'acte notarié ;

- **DÉSIGNE** La SARL Chabran Boutin Levesque Perrin Baumard Hercé, 8 rue Becquerel à Vannes, rédigera l'acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Extrait cadastral
- Annexe 2 – Plan parcelle communale
- Annexe 3 – Extrait PLU
- Annexe 4 – Lettre de la commune adressée à M. Bros en date du 04/09/2003
- Annexe 5 – Plan de bornage du 11 juin 2004
- Annexe 6 – Lettre de la commune adressée à M. Bros en date du 10/11/2004
- Annexe 7 – Avis des Domaines en date du 17/11/2023
- Annexe 8 – Lettre de réponse de M. Bros adressée à la commune en date du 31/12/2024

#### **8- DU - MEUBLÉS DE TOURISME - APPROBATION DE LA MISSION MUTUALISÉE CONFIEE À LA SPL + SIGNATURE DE LA CONVENTION EN CE SENS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement des meublés de tourisme mutualisé et confié à la société publique locale (SPL) Auray Carnac Quiberon Tourisme qui en assurera la mise en œuvre opérationnelle ;

- **APPROUVE** la signature par le Maire de la convention de service entre la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme et la ville d'Auray permettant la mise en œuvre de ce

dispositif ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et de la convention de service annexée.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Délibération municipale en date du 25/09/2024 portant sur la mise en œuvre d'un dispositif d'encadrement des meublés de tourisme.

Annexe 2 – Convention de service entre la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme et la ville d'Auray.

### **9- DF - REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

9 abstentions :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU, Monsieur SAMSON

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2024.

- **DÉCIDE** de reprendre les résultats de l'exercice 2024 par anticipation au Budget primitif 2025.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

### **10- DF - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour),

5 voix contre :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur SAMSON

4 abstentions :

Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **VOTE** les montants des AP/CP tels qu'indiqués dans le tableau inséré dans le corps

de la délibération.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

### **11- DF - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux de la Ville d'Auray pour l'année 2025 comme suit :

| <b>Impôts</b>            | <b>Taux</b> |
|--------------------------|-------------|
| Taxe d'habitation        | 17.80 %     |
| Taxe foncière (bâti)     | 47.05 %     |
| Taxe foncière (non bâti) | 65.82 %     |

- **CHARGE** Madame Le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **12- DF - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (22 voix pour),

9 voix contre :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU, Monsieur SAMSON

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame SPILBAUER, Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2025 du Budget Ville tel que présenté.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

### **13- DF - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** au titre de l'année 2025 les subventions aux associations conformément au tableau présenté en annexe, et aux établissements scolaires conformément aux

annexes 1 et 2.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document à intervenir.

**14- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées

**15- DF - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF « LA FORET » - AVENANT 1 AU LOT 20 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au lot 20 du marché de travaux de rénovation / extension du complexe sportif La Forêt décrit ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**16- DF - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL ATHENA DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre des subventions DETR 2025.

- **SOLLICITE** d'autres financeurs, tels que la DRAC, la Communautés de communes AQTA, le Département, et du Fonds vert auprès de la Banque des territoires et de l'ABF.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

## **17- DF - CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVÉES - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer la participation financière de la Ville d'Auray pour l'année 2025 aux frais de fonctionnement des écoles Gabriel Deshayes, Sainte-Thérèse et Diwan, conformément aux éléments figurant dans le tableau inséré dans le corps de la délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe avec :

- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Gabriel Deshayes
- L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Sainte-Thérèse
- L'AEP (Association d'Education Populaire) Diwan.

## **18- DCDC - ÉCOLE DE MUSIQUE – CRÉATION D'UN TARIF POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE GROUPES DE MUSICIENS AMATEURS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un tarif pour un atelier d'accompagnement personnalisé de groupe de musiciens amateurs.

## **19- DEEJ - NOUVELLE TARIFICATION - SÉJOURS ENFANCE JEUNESSE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications des grilles tarifaires présentées, valables à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.

## **20- DEEJ - SIJ : LABELLISATION DU SERVICE INFORMATION JEUNESSE 2025-2031**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de labellisation 2025-2031,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la charte Information Jeunesse.

**21- DF - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE MUNICIPALE  
- AUTORISATION DE SIGNATURE DU LOT 7 « SERRURERIE »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour),

9 abstentions :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU, Monsieur SAMSON

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le nouveau montant total du marché de travaux de construction d'une cuisine centrale municipale porté à 2 420 061,85 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux - lot 7 « serrurerie » tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA du 31 janvier 2025 et à signer toutes les pièces relatives à son exécution

**22- DF - PISTE CYCLABLE GIRATOIRE BOIS COLETTE AU GIRATOIRE DU  
BALLON\_ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET D'AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention Fonds vert auprès de l'État dans le cadre du dispositif Développer les mobilités durables en zone rurales,
- **SOLLICITE** une subvention DSIL 2025 auprès de l'État,
- **SOLLICITE** une subvention Fonds de soutien pistes cyclables auprès d'AQTA
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

**23- DSTS - FAISABILITÉ RÉSEAU DE CHALEUR**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents y afférents.

#### **24- DSTS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'ÉCO-PÂTURAGE "UN MOUTON DANS LA VILLE"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents y afférents.

#### **25- DGS - ADHÉSION À LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.

#### **26- DGS - PLAN ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

**ADOpte** le plan d'action pour promouvoir cette égalité femmes / hommes, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et mobiliser l'ensemble des acteurs,

**DIT** que ce plan portera tant sur le fonctionnement interne de la collectivité que sur ses politiques publiques et la mobilisation des partenaires,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant.

## **27- DRH - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les dispositions prises pour la part « Complément indemnitaire annuel » pour l'année 2024 versé en 2025,
- **DIT** que les critères 2025 seront étudiés avant la fin du premier semestre 2025,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **28- DRH - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** la mise à jour ainsi proposée du tableau des effectifs, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- **ADOPTE** le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2025 de la Ville d'Auray.

## **29- DRH - VILLE D'AURAY ET CCAS – RÉGLEMENT D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre les mesures prévues du règlement d'évolution professionnelle,

- **PREND CONNAISSANCE** du règlement d'évolution professionnelle.

### **30- DRH - DRH – PLAN DE FORMATION VILLE D'AURAY ET CCAS 2025 - 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre les décisions relatives à la mise en œuvre de ce plan de formation pluriannuel,

- **DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 011 du budget 2025.

### **31- DRH - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre les actions et règles définies dans ce règlement,

- **PREND CONNAISSANCE** du règlement.

### **32- DGS - ACCORD DE LA VILLE D'AURAY À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE AUX FINS D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE RÉGIONAL LOI SRU BRETAGNE MOBILITÉS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique à adhérer au Syndicat mixte loi SRU Bretagne Mobilités après sa création ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

### **33- DCDC - CONVENTION SEMAINE DU GOLFE - 13ÈME ÉDITION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association la Semaine du Golfe du Morbihan pour la 13ème édition de la Semaine du Golfe.

A 20h30 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.